

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 06 février 2023 à 19 heures 05 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle polyvalente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 01/02/2023.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, JACQUET Stéphane, POUPEAU Stéphane, DURAND Mathieu, GATEFIN Bertrand, DUBOIS Cyrille, COIREAU Jérôme et DOUCET Antoine; Mmes LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GOULLIER Noëlle, BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie, AUGU Johanna, GASNAULT Ella et BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : M. BUREAU Antoine et Mme HARPIGNIES Aurore

Était absent : M. MAUPTIT Sébastien

Pouvoirs : HARPIGNIES Aurore à DURAND Mathieu
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth
BUREAU Antoine à LAGNY Peggy

Secrétaire de séance : Mme AUGU Johanna.

Ordre du jour :

- * Tarifs de locations des salles.
- * Création d'un poste d'ATSEM contractuel dans le cadre d'une vacance temporaire d'emploi.

Questions diverses :

- Biodéchets
- Route Départementale 943
- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
- Spectacle NACEL du 28 avril 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de revoir les tarifs de location des salles. La commission « Vie locale » a préparé le dossier.

SALLE POLYVALENTE :

Tranches d'utilisation

- du Vendredi 20 h au Samedi matin 9 h
- du Samedi de 9 h 30 à 18 h 30
- Samedi 19 h au Dimanche 8 h 30

- Dimanche de 9 h 00 à 22 h.
- Les jours fériés quels que soient les jours de la semaine, les tranches horaires s'appliqueront avec le même barème.

Règlement

- 50 % à la réservation et le solde une semaine avant l'utilisation.
- Caution de 600 € versée au paiement du solde. Elle sera rendue à l'utilisateur si aucune dégradation des lieux n'est constatée, 15 jours après la location.
- Les périodes de chauffage sont du 1er octobre au 30 avril.

Tableau récapitulatif des tarifs

	TAUXIBALDUSIENS		HORS COMMUNE	
	sans chauffage 01/05 au 30/09	avec chauffage 01/10 au 30/04	sans chauffage 01/05 au 30/09	avec chauffage 01/10 au 30/04
Mariages et fêtes familiales				
Tranche de base	200 €	275 €	300 €	375 €
Par tranche supplémentaire	60 €	75 €	80 €	95 €
Entrepreneurs de bals	600 €	700 €	600 €	700 €
Associations et autres évènements organisés par des entreprises privées				
A partir de la 2 ^{ème} manifestation (1 ^{ère} manifestation gratuite)	150 €	225 €	350 €	425 €
Vin d'honneur	70 €	95 €	100 €	130 €
Assemblées générales d'Associations ou représentations	Gratuite	Gratuite	110 €	135 €

FOYER SOCIOCULTUREL Salle du rez de Chaussée:

Cette location reste réservée uniquement aux habitants de la Commune de Tauxigny-Saint-Bauld, pour y organiser des repas et des réunions.

La location s'effectue de 8h30 à 22 h.

Le paiement de cette location s'effectuera à la réservation.

Une caution de 250 € sera demandée à la réservation. Elle sera rendue à l'utilisateur 15 jours après la location, si aucune dégradation des lieux n'est constatée.

Le chauffage est dû pour les locations effectuées entre le 1er octobre et le 30 avril.

	sans chauffage	avec chauffage
REPAS - REUNIONS : 1 journée	70 €	95 €
2 journées consécutives	90 €	120 €
3 journées consécutives	110 €	150 €
VIN D'HONNEUR	50 €	70 €
ASSEMBLEES GENERALES des associations locales ou représentations	gratuit	gratuit

SALLE COMMUNALE DE SAINT-BAULD :

La location s'effectue de 8h30 à 22 h.

Le paiement de cette location s'effectuera à la réservation.

Une caution de 250 € est demandée à la réservation. Elle sera rendue à l'utilisateur 15 jours après la location, si aucune dégradation des lieux n'est constatée.

Le chauffage est dû pour les locations effectuées entre le 1er octobre et le 30 avril.

	TAUXIBALDUSIENS		HORS COMMUNE	
	sans chauffage 1/05 au 30/09	avec chauffage 1/10 au 30/04	sans chauffage 1/05 au 30/09	avec chauffage 1/10 au 30/04
1 journée	70 €	95 €	80 €	105 €
2 journées consécutives	90 €	120 €	100 €	130 €
3 journées consécutives	110 €	150 €	140 €	160 €
Vin d'honneur	50 €	70 €	60 €	80 €
Assemblées générales d'Associations ou représentations	Gratuite	Gratuite	110 €	160 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs et les règles de location des salles, applicables pour tout contrat signé à compter du 15/02/2023 comme ci-dessus.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, demande pourquoi la salle du foyer socioculturel ne peut être réservée que par les habitants de Tauxigny-Saint-Bauld.

Mme VIALLES Elisabeth, adjointe au maire en charge de la vie locale, indique que compte tenu de l'utilisation de cette salle, notamment par l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le mercredi et pendant les vacances scolaires et par AGEVIE le lundi, la location aux seuls habitants de Tauxigny-Saint-Bauld permet une gestion des réservations, des utilisations et des nettoyages adéquate.

M. Bertrand GATEFIN estime que la limitation des horaires d'utilisation par les locataires à 22 heures pour le foyer socioculturel et la salle communale de Saint-Bauld prive la commune de la possibilité de revenu supplémentaire et demande si beaucoup de potentiels locataires ne prennent pas la salle en raison de cette contrainte.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle que cette mesure avait été prise pour la tranquillité du voisinage car le foyer socioculturel est situé en centre bourg de Tauxigny et qu'un logement communal est situé au-dessus de la salle communale de Saint-Bauld.

Mme Ella GASNAULT, Conseillère municipale, rentre dans la salle pour participer à la réunion. Son retard était signalé et excusé pour des raisons professionnelles.

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la rupture conventionnelle de l'ATSEM titulaire sur l'un des deux postes d'ATSEM à l'école Maurice Genevoix et de la fin des contrats de remplacement de celle-ci le 24 février, il est proposé de créer un poste d'ATSEM contractuel dans le cadre d'une vacance d'emploi.

Les deux agents contractuels (2 demi-postes) effectuant ce remplacement jusqu'à maintenant ne sont pas disponibles à partir de cette date.

Une personne a déjà été recrutée pour pallier l'absence pour maladie de l'une des deux agents techniques faisant fonction d'ATSEM et la prochaine absence de l'autre agent technique faisant fonction d'ATSEM pour congé prénatal.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, demande au Conseil municipal et met au vote l'embauche de ces deux personnes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité crée le poste d'ATSEM principal de 2eme classe contractuel dans le cadre d'une vacance temporaire d'emploi et valide la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Mme Alexandra BAUDAIS demande si les personnes recrutées doivent avoir un diplôme.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond qu'une personne a déjà été reçue en entretien pour le poste créé et qu'elle est titulaire du diplôme d'ATSEM.

QUESTIONS DIVERSES

BIODÉCHETS :

Mme Élisabeth VIALLES, adjointe au maire représentante de la commune à Touraine Propre, conseillère communautaire et membre de la commission communautaire en charge des déchets ménagers présente les travaux réalisés par les élus communautaires en préparation de l'obligation à partir du 1er janvier 2024 de tri à la source des biodéchets et ainsi pour tous les ménages de disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables.

Elle indique ce que sont les biodéchets et ce qui est entendu par tri à la source.

Elle informe des trois possibilités de compostage : compostage individuel, compostage collectif dans des composteurs partagés et collecte dans des points d'apport volontaire (PAV). Les PAV seraient localisés dans les communes de Descartes, Loches et Ligueil.

Un plan d'action, un planning prévisionnel, les moyens matériels, les partenaires, les moyens humains à mobiliser sont présentés.

Le budget global envisagé sur 8 ans est évalué à 729 000 € soit 91 000 € par an.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le plan d'action mis en place dans le cadre de cette obligation n'empêchera pas une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

(TEOM) mais elle pourrait être limitée si tous les programmes d'actions sont mis en place et respecté au maximum.

Mme VIALLES Élisabeth, adjointe au maire, rappelle que les augmentations de la TEOM sont dues notamment à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette taxe nationale concerne le stockage, le transfert et le traitement des déchets dangereux et non dangereux. Elle augmentera jusqu'en 2025.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, rappelle le lissage pour harmonisation des taux de TEOM sur la communauté de communes Loches Sud Touraine jusqu'en 2025.

Mme Alexandra BAUDAIS demande ce qui peut être fait pour sensibiliser la population à cette future obligation.

Mme VIALLES Élisabeth, adjointe au maire, répond qu'il faut communiquer en toutes occasions. La CC Loches Sud Touraine a prévu des documents explicatifs et pourra répondre à l'organisation de réunions publiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le dispositif de bacs de collectes collectifs en trois parties. Un ou plusieurs référents doivent intervenir pour optimiser le compostage, en le remuant, en vérifiant son degré d'humidité, pour l'augmenter ou le réduire.

M. Cyrille DUBOIS estime qu'il est un peu utopique d'espérer que des personnes acceptent de venir régulièrement remuer alors que le contexte global d'engagement, ne serait-ce que dans le monde associatif, n'est pas favorable.

Mme VIALLES Élisabeth, adjointe au maire, informe que ce dispositif fonctionne dans plusieurs quartiers de la ville de Tours.

M. Antoine DOUCET demande si la problématique des nuisibles possiblement attirés par ces points de regroupement a été prise en compte.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que les informations qui lui ont été données sont qu'un compostage collectif bien géré n'attire pas les nuisibles. Il pense que cette obligation ne va pas être facile à mettre en œuvre.

Mmes Alexandra BAUDAIS et Peggy LAGNY confirment qu'elles utilisent un composteur depuis un certain temps et qu'elles n'ont pas constaté la présence de nuisibles.

M. GIRARD Yannis, 1^{er} adjoint au maire, et M. Cyrille DUBOIS remarquent que dans le budget global envisagé présenté, il y a plus de postes de coûts certains que de postes de gains certains.

Mme Stéphanie GUÉRET dit que la population triait déjà plus depuis l'instauration du nouveau mode de tri des emballages dit 'sacs jaunes'.

Mme VIALLES Élisabeth, adjointe au maire, dit que sur le territoire de la CC Loches Sud Touraine beaucoup d'erreurs de tri sont encore constatées.

ROUTE DÉPARTEMENTALE 943 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le projet routier d'aménagement de la RD 943.

Les principaux objectifs entre Cormery et Loches sont :

- Une amélioration des conditions de sécurité des usagers,
- Une amélioration de la desserte du territoire,
- Une amélioration de la mixité des usages de la route,
- Une mise aux normes environnementales ;

Les principales caractéristiques sont :

- Un élargissement à l'est pour éviter les alignements d'arbres et la zone Natura 2000,
- Une mise en œuvre de sections à 2x2 voies,
- Une mise en œuvre de carrefours sécurisés et d'accotements stabilisés,
- Une suppression d'accès directs et la création de voies de désenclavement,
- La création de bassins d'assainissement pour traiter les eaux de chaussée.

Le planning de la phase d'enquête publique du projet envisagé est le suivant :

- 12/2022 à 01/2023 : finalisation du dossier d'enquête publique par les services du Département assisté par un bureau d'études,
- 02/2023 à 08/2023 : dépôt du dossier et consultation des services de l'Etat et avis de l'Autorité Environnementale,
- 08/2023 à 11/2023 : enquête publique,
- 11/2023 à 02/2024 : phase de décision,
- 02/2024 : délivrance des arrêtés préfectoraux.

Le projet comporte cinq sections définies :

Section 1 : 2X2 voies entre Cormery et le rond-point de « Rouvre » à Courçay. Voie de désenclavement à « Rouvre ». Voies et chemins réaménagés pour desservir le parcellaire enclavé. (2030/2031)

Section 2 : 2X2 voies entre le rond-point de « Rouvre » à Courçay et le rond-point envisagé à « Villevrain » à Courçay. Une voie de contournement de « Villevrain » et une voie de désenclavement pour rejoindre « Chemaillé ». (2026/2027).

Section 3 : Réalisation d'aménagements de carrefours et reprise de l'assainissement de la 2X1 existante entre le rond-point envisagé à « Villevrain » et le rond-point à Azay-sur-Indre. Nombre de sorties directes sur la RD 943 réduit et limitation à des « tourne à droite ». (2028/2029).

Section 4 : 2X2 voies entre le rond-point à Azay-sur-Indre et celui en cours à Chambourg-sur-Indre. Une voie de désenclavement à l'est. (2024/2025).

Section 5 : réalisation d'aménagements de carrefours et reprise de l'assainissement de la 2X1 voie existante entre le rond-point en cours à Chambourg-sur-Indre (2023) et le carrefour de Cornillé. Réduction du nombre de sorties directes.

M. Jérôme COIREAU, Conseiller municipal, rentre dans la salle pour participer à la réunion. Son retard était signalé et excusé pour des raisons professionnelles.

PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) :

Mme Charline DUPUY, adjointe au maire, informe que le PAVE actuel a été réalisé en 2016 avant la création de la commune nouvelle et ne concerne ainsi que Tauxigny. Il faut le mettre à jour et en œuvre. Les membres de la commission communale accessibilité vont relancer ce plan en faisant un recensement et une évaluation terrain. Un samedi matin sera déterminé.

SPECTACLE NACEL DU 28 AVRIL 2023 :

Le spectacle aura lieu le vendredi soir. Les élus sont invités à participer à la mise en place dans la journée dans la mesure de leur disponibilité. Mme Ella GASNAULT, représentante de la commune auprès de NACEL, attend la feuille de route pour de plus de détails.

ASSURANCE DES ÉLUS :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, revient sur ce sujet abordé lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Il indique que la responsabilité civile de la commune s'applique lors de dommages subis par des élus dans le cadre de leur fonction.

Cyrille DUBOIS souhaiterait des informations plus précises sur le niveau de garantie.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, l'invite à venir consulter le contrat actuel auprès du secrétariat de mairie.

BATIMENT COMMUNAL DE SAINT-BAULD :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, invite les conseillers municipaux à réfléchir sur le devenir de ce bâtiment dont l'activité de mairie n'est plus active et dont le logement communal n'est plus occupé et nécessite une rénovation.

FORMATION DES ÉLUS :

Mme BIRAUD Marie-Hélène demande s'il est possible qu'un ou des élus soient formés et obtiennent l'habilitation électrique pour pouvoir intervenir notamment lors de l'installation de manifestations organisées par la commune. Actuellement, seuls les agents communaux peuvent effectuer ne serait-ce qu'un simple branchement de prise.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que les formations des élus se font essentiellement avec l'AMIL et que ce type de formation n'est pas au programme.

FIBRE :

Mme Peggy LAGNY demande quand la fibre sera accessible sur la commune.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, répond que les installations sont en cours mais que la mise en activité du réseau ne se fera sans doute pas avant la fin de l'année.

NETTOYAGE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN :

Mme VIALLES Élisabeth, adjointe au maire, informe que le traditionnel nettoyage annuel de l'église de Tauxigny aura lieu le mercredi 15 février et invite les élus disponibles à participer.

La séance est close à 20 heures 35 minutes.









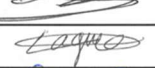


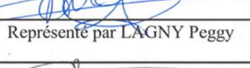





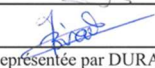

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 06 mars 2023 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
06/02/2023	DE_2023_002_003	TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES
06/02/2023	DE_2023_002_004	CREATION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE
Réunion du 06/02/2023

Date de la convocation: 01/02/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yanniss	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	Représenté par LAGNY Peggy
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	Représentée par DURAND Mathieu
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	